

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Erreur ! Aucune variable de document fournie.

**Marché Public - Lancement d'un accord cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage
pour la réalisation d'études hydrauliques sur le territoire communautaire -
Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et signature -**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La politique de l'Eau a été entérinée par délibération du conseil de communauté n°2011/0952 en date du 16 décembre 2011, un programme d'actions ambitieux ayant été approuvé à cette occasion jusqu'à l'échéance 2030.

La planification opérationnelle de ces objectifs repose sur la mise en œuvre des Schémas Directeurs d'Assainissement existants (des eaux pluviales et eaux usées) qu'il convient aujourd'hui de mettre à jour en intégrant l'ensemble des aménagements structurels réalisés ces dix dernières années.

Pour ce faire et compte tenu des caractéristiques dimensionnelles et du degré de complexité variable des systèmes d'assainissement sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite désigner un prestataire capable de réaliser un large panel de missions techniques dans le domaine des études hydrauliques.

Ces missions pourront prendre différentes formes :

- Collecte de données d'entrée auprès du délégataire pour la compréhension du système, la construction et le calage des modèles numériques d'écoulements ;
- Réalisation de visite d'installation permettant l'identification précise des fonctionnements et enjeux ;
- Réalisation ou suivi technique de campagnes de mesure sur les réseaux d'assainissement communautaires ;
- Construction et mise en œuvre de modélisations hydrauliques comprenant l'élaboration du diagnostic du fonctionnement en situation actuelle ;
- Etudes de scénarii d'aménagements structurants sur la base de modèles déjà réalisés (dimensionnement d'ouvrage particulier du type bassin de rétention, station de pompage) ;

- Assistances techniques diverses pour la mise à jour des Schémas Directeurs d'Assainissement ;
- Elaboration de cartographie générale de fonctionnement hydraulique du système d'assainissement (vitesse, débordement, sollicitation des ouvrages, recherche d'eaux claires parasites) ;
- Estimation des flux polluants rejetés au milieu ;
- Mise à jour des modèles existants par intégration des modifications structurelles apportées aux réseaux ;
- Actualisation du calage de modèle suite à la réalisation de campagne de mesures postérieures ;
- Diagnostic post-événementiel permettant de comprendre les phénomènes observés à partir d'un modèle hydraulique existant ;
- Assistance technique pour la prise en main et l'utilisation des modèles hydrauliques par la Direction de l'Eau

Deux exemples permettent d'illustrer plus finement la nature de ce besoin d'assistance technique :

- Réalisation d'une campagne de mesure sur le ruisseau " La Devèze" collectant un bassin versant de 10 km², avec construction et calage d'une modélisation hydraulique permettant l'élaboration de scénarii d'aménagement (optimisation du fonctionnement des ouvrages structurants sur la commune de Mérignac pour Bourran, et la place de Mondésir, également rue Joseph Abria à Bordeaux) ;
- Réalisation d'une étude diagnostic liée à la recherche et la réduction des apports d'eaux claires parasites sur le bassin versant de la station de traitement des Eaux Usées de Sabarège à Ambarès et Lagrave.

Afin de garder une homogénéité dans le traitement des dossiers, mais également par souci de réactivité et de capitalisation de l'expérience acquise à chaque mission, il est proposé de recourir à un accord cadre mono-attributaire permettant de désigner un unique intervenant.

Cet accord cadre est lancé sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert, pour une durée d'un an reconductible trois fois, et sans montant minimum et maximum imposé. Les missions à réaliser par le prestataire retenu feront l'objet de marchés subséquents sur la base de cahiers des charges spécifiques désignant le contexte et les besoins particuliers de chaque étude. A titre indicatif, le montant estimatif des marchés subséquents lancés dans le cadre de cet appel d'offres sera de l'ordre de 450 000 € T.T.C. annuel.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT, les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à la Direction de la Commande Publique – Immeuble Le Guyenne (6ème étage).

Les dépenses résultant des marchés subséquents au présent accord cadre seront imputées selon les besoins a priori pour moitié :

- au Budget Principal sur la ligne budgétaire au compte 2031-"Frais études assainissement des eaux pluviales" – CRB TE00 – fonction 8310- l'imputation en section d'investissement sera opérée dans le cas d'étude relative à un programme spécifique,

- au Budget Annexe assainissement sur la ligne budgétaire au compte 2031 - "Etudes du schéma directeur des eaux usées "- CRB TE00 - l'imputation en section d'investissement sera opérée dans le cas d'étude relative à un programme spécifique,

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer une procédure de type appel d'offres ouvert sous forme d'accord cadre mono-attributaire ;
- approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble Le Guyenne, Direction de la Commande Publique- 6^{ème} étage ;
- autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics notamment ses articles 33,57 à 59 et 76 ;

Vu les documents de la consultation mis à disposition des conseillers communautaires.

Entendu le rapport de présentation :

CONSIDERANT

- Qu'il convient de lancer un accord cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études hydrauliques sur le territoire communautaire ;

DECIDE :

Article 1 : Que le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 : D'autoriser Monsieur Le Président à lancer un appel d'offres ouvert en vue de conclure à un accord cadre mono-attributaire d'une durée d'un an reconductible trois fois, sans montant minimum et maximum, ayant pour objet l'assistance technique dans la réalisation d'études hydrauliques.

Article 3 : D'autoriser Monsieur Le Président à signer l'accord cadre et les marchés subséquents à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 4 : D'autoriser Monsieur Le Président à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 : Les dépenses résultant des marchés subséquents à l'accord cadre seront imputées :

- au Budget Principal au compte 2031 – CRB TE00 – fonction 8310, code programme PD05
- au Budget Annexe assainissement au compte 2031, CRB TE00, code programme PD05

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON